

Se déplacer

Un grand pas en avant pour la mobilité en Haute Maurienne Vanoise

Un nouveau réseau de transport pour l'hiver !

Aux vacances de Noël, les villages¹ du territoire et les stations de ski² seront reliés par un seul et même réseau de transport en commun, avec une nouvelle tarification et des horaires désormais regroupés sur un seul document. Outre le ticket-bus et le Pass Mobilité, le forfait de ski annuel Haute Maurienne Vanoise et le forfait station 6 jours consécutifs ou + vaudront titre de transport. Pas de changement pour les navettes-stations (circulant seulement à l'intérieur de la station), qui resteront gratuites. Ce nouveau dispositif dont bénéficieront les habitants et les clientèles touristiques a été mis au point par la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise (CCHMV) en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Terra Modana a demandé à Nicole Seltzer et Rémi Zanatta, élus du territoire en charge de la Mobilité ainsi qu'à Hélène Suiffet, chargée de la Mobilité à la CCHMV, de nous présenter ce nouveau réseau de transport.

Pourquoi cette nouvelle offre de transport ?
Elle est dans la continuité de la structuration du réseau de transport sur le territoire. Sur le haut de la vallée, l'ancienne communauté de communes proposait depuis plus de 40 ans des transports touristiques entre les différents villages. La fusion des intercommunalités nous a conduit à considérer l'extension de cette compétence comme une opportunité pour l'ensemble du nouveau territoire et dans le cadre de sa stratégie touristique. C'est une très bonne chose pour les stations et les habitants !

Comment avez-vous pris cette décision ?
Cela fait presque deux ans que nous travaillons sur la définition du Schéma Global de Déplacements, avec les acteurs du territoire (domaines skiables, hébergeurs, commerçants et prestataires de services...) et un cofinancement de l'Etat et de la Région AURA dans le cadre du Contrat Espace Valléen Haute Maurienne Vanoise. Ce schéma voit enfin sa concrétisation : une offre de transport plus cohérente et plus lisible pour les usagers. C'est surtout un territoire plus ouvert pour nos clients !

Qu'est-ce qui distingue la nouvelle offre ?
Le progrès ! (rire) Hier, nous avions un service partiel et peu lisible. Par exemple, entre Val Cenis - Bessans et Bonneval-sur-Arc, nous avions des grilles horaires différentes selon la période... Désormais, les horaires seront identiques du 20 décembre au 20 avril, avec un service allégé une semaine avant et après cette période. Certains villages disposeront d'un service sur réservation. La grande nouveauté est que l'ensemble des villages du territoire sera desservi par un seul et même réseau de transport associant les lignes déjà mises en place par la région AURA, celles des communes et les nouvelles lignes CCHMV.

Pourquoi faire un réseau de transport en commun ?
Parce que lorsque nous partons en vacances en avion ou en train voire en auto, à l'arrivée nous sommes satisfaits de trouver des transports publics cohérents qui prennent le relais et nous offrent la possibilité de nous déplacer facilement. Si ce réseau de transport multiplie les possibilités de loisirs sur la destination, c'est encore mieux, non ? C'est ce que nous proposons aujourd'hui ! La destination HMV se doit d'être en phase avec les exigences du tourisme actuel et les attentes des clients.

En somme, une manière de mieux accueillir ?
C'est aussi l'objectif ! Prenons l'exemple de la conduite sur neige : pour nous, habitants de HMV, c'est une situation normale. Mais

pour nos clients qui arrivent en voiture de Belgique, de Hollande, de Brest... c'est une source de stress. Pour ceux qui décideront de venir en train, notre réseau de transport en commun offrira une solution dès la sortie de la gare et s'ils viennent en voiture, ils auront l'assurance, une fois arrivés, de pouvoir utiliser les bus toute la semaine pour se déplacer, se rendre dans la station de leur choix, etc. Et plus besoin de chercher une place de parking, d'avoir à se déplacer chaussures aux pieds et skis sur le dos ! Le bus déposera nos clients au pied des pistes, avec tout leur matériel !

Le bénéfice sera-t-il pour tout le monde ?
Oui, quel que soit le village ou la station de séjour, les clients pourront découvrir les autres domaines skiables, visiter les villages voisins, découvrir leurs musées, leur originalité, leurs paysages. Nous donnons ainsi à nos visiteurs l'occasion d'élargir leur horizon et de vivre des expériences nouvelles. C'est du bonus ! Un exemple concret : dans une journée, chaque membre d'une même famille pourra maintenant concocter son programme, faire des choses ensemble ou séparément, comme il le décidera et c'est le transport qui offrira cette liberté.

Même pour les villages moins touristiques ?
Oui encore. Par exemple, nos visiteurs pourront se rendre facilement à Modane et Fourneaux pour trouver une pharmacie, un service, un commerce spécifique ou un équipement qu'ils ne trouvent pas sur leur station.

Hier, des usagers pointaient la multiplicité des grilles horaires, la trouvant compliquée...
Reconnaissons que notre offre n'était pas toujours bien lisible... Les grilles horaires gare de Modane vers les stations, notamment, étaient diffusées à part. Désormais les horaires des lignes gare-stations et des lignes inter-villages seront regroupés sur la même grille. Beaucoup plus simple !

Quid des lignes du samedi ?
Pour éviter d'entrer en concurrence avec notre partenaire - la Région AURA - et préserver l'équilibre financier de ses lignes, le samedi seules les lignes gare-stations payantes circuleront*.

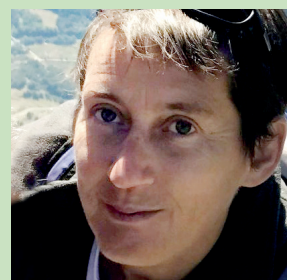
Donc, il y aura un tarif ?...
Oui, sauf exception. Dans l'ancien système, il y avait une gratuité pour les usagers des lignes entre Val Cenis, Bessans et Bonneval-sur-Arc et Aussois - Val Cenis. En revanche, les lignes gare-stations étaient déjà payantes, aux tarifs régionaux. A partir de la mise en place du nouveau réseau, un titre de transport payant sera donc nécessaire pour circuler sur l'ensemble du réseau HMV. Seules les navettes stations resteront gratuites.



Nicole Seltzer
Elue CCHMV, chargée du projet de Pôle d'Echanges Multimodal et de la Mobilité
« J'imagine nos transports en commun comme un nouvel espace social, dans lequel les habitants et les vacanciers pourront se déplacer ensemble, skier, admirer les richesses de notre territoire et échanger en toute simplicité, dans la détente. Ce sera désormais possible sur l'ensemble de la Haute Maurienne Vanoise. J'invite tous les habitants à faire l'expérience des transports en commun cet hiver. Le réseau a été conçu pour tous les usagers, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs. »



Remi Zanatta
Elu CCHMV, chargé de la valorisation des entrées du territoire et de la Mobilité
« Le nouveau réseau de transport s'étend aux 6 stations et à tous les villages du territoire de Saint André à Bonneval-sur-Arc. Le transport fait partie du schéma global de déplacement initié par la communauté de communes de Haute Maurienne Vanoise, il est au cœur d'une véritable stratégie touristique. Ce n'est que le début d'une grande aventure, le Schéma Global de Déplacements intégrera toutes les actions liées aux mobilités ainsi que l'accueil en gare de Modane, porte d'entrée du territoire. »



Hélène Suiffet :
Chargée de projets Mobilité à la CCHMV
« Toute personne en contact avec la population touristique (office de tourisme, hébergeurs, commerçants, socioprofessionnels) a un rôle primordial à jouer pour faire connaître l'offre. Si vous disposez d'un site internet, si vous éditez des contrats de location, des flyers présentant votre activité, n'hésitez pas à reprendre le texte « détails et subtilités du nouveau réseau ». Autre astuce pour faciliter les déplacements des vacanciers, indiquer l'arrêt de bus le plus proche de votre activité dans toutes vos publications. »

Comment justifiez-vous cette tarification ?

Un réseau cohérent, exhaustif, régulier structurant le transport collectif sur un territoire de montagne long de 50 km a nécessairement un coût. Ce coût est supporté en grande partie par la Région AURA, la CCHMV et donc les contribuables, y compris ceux qui n'utilisent pas les transports en commun. Nous souhaitons donc que les usagers participent aussi. A propos de participation, nous saluons la forte implication des domaines skiables des 6 stations de HMV, qui cofinancent l'offre aux côtés de la CCHMV et de la Région. Au final, il reviendra une part infime à l'utilisateur en regard du coût du service. Les tarifs seront bientôt finalisés.

L'an passé, les porteurs du forfait Eski-mo pouvaient se rendre en bus, une fois durant leur séjour, dans la station voisine ? Est-ce maintenu ?

Mieux encore ! On en profite pour annoncer l'évolution du « Forfait Eski-Mo », il change de nom et devient « Forfait Haute Maurienne Vanoise ». Avec lui, le porteur d'un forfait annuel HMV ou d'un forfait séjour 6 jours consécutifs et + aura la possibilité de se rendre en bus dans les 6 stations de « l'Espace

Haute Maurienne Vanoise », quand il le voudra, plusieurs jours dans la semaine. Nous précisons les détails d'ici la mi-octobre.

Y a-t-il des choses qui ne changent pas dans l'organisation à venir ?

Oui, c'est une évolution, pas une révolution (rire) ! Rappelons que la gratuité est maintenue pour les usagers des navettes-stations organisées et financées par les communes sur leur périmètre.

¹ Saint-André, Le Freney, Fourneaux, Modane, Villard-Bourget, Avrieux, Aussois, Val-Cenis Bramans-Sollières-Sardières-Termignon-Lanslebourg-Lanslevillard, Bessans, Bonneval-sur-Arc.

² Valfréjus, La Norma, Aussois, Val Cenis, Bessans, Bonneval-sur-Arc.

Les 3 titres valables pour le transport

- le ticket-bus (au tarif régional à consulter sur le site www.auvergnerhonealpes.fr/263-savoie.htm ou en gare routière).
- le forfait de ski Haute Maurienne Vanoise (annuel ou 6 jours consécutifs et +). Il permet la gratuité sur les lignes.
- le Pass Mobilité

Détails et subtilités du nouveau réseau

Des lignes entre les 10 communes et les 6 stations de l'Espace Haute Maurienne Vanoise

→ QUAND ?
Le dimanche et le vendredi (vendredi sous réserve), avec des horaires adaptés aux activités sur la station de séjour ou sur la station voisine. Lignes ouvertes à tous.
Du lundi au jeudi (+ vendredi sous réserve) avec des horaires adaptés pour découvrir l'Espace Haute Maurienne Vanoise (six stations) ou se balader dans la commune de son choix. Lignes ouvertes à tous.
Le samedi, priorité aux voyageurs arrivant ou quittant la Haute Maurienne Vanoise. Circulation des seules lignes régionales, sous réserve de places disponibles. Réservation fortement conseillée auprès de l'office de tourisme ou sur : www.auvergnerhonealpes.fr/263-savoie.htm

→ COMMENT ?
Du dimanche au vendredi : Accès libre sur présentation d'une preuve d'achat d'un forfait

de ski alpin ou de fond 6 jours et + ou d'un forfait annuel Haute Maurienne Vanoise en cours de validité ou d'un pass-mobilité semaine (vente nominative à l'office de tourisme). Possibilité d'achat d'un **ticket aller-simple ou aller-retour** auprès du conducteur aux tarifs régionaux.
Le samedi : Tarification régionale : www.auvergnerhonealpes.fr/263-savoie.htm
*A noter que la ligne Valfréjus-La Norma circule tous les jours. Attention, elle ne dessert pas la gare routière le samedi. Elle est accessible au porteur d'un forfait de ski (station ou annuel Haute Maurienne Vanoise), d'un pass mobilité (sauf le samedi), ou d'un ticket-bus.

→ Où ?
Aux arrêts de bus, dans les villages et stations.

Des navettes-stations à Bonneval-sur-Arc, Val Cenis, Aussois

Horaires adaptés pour l'accès aux activités de loisirs, commerces et services de la station. **Accès gratuit.**



Le Forfait Annuel Haute Maurienne Vanoise et le Forfait Séjour 6 jours consécutifs et + vaudront titre de transport pour voyager sur les lignes publiques du territoire..

